

Paris, le 10 novembre 2009

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 8 OCTOBRE 2009
DU CONSEIL DE QUARTIER AUTEUIL- NORD

Le huit octobre deux mille neuf, à dix huit heures, les membres du Conseil de quartier Auteuil Nord se sont réunis au conservatoire Francis Poulenc.

Etaient présents :

Mme Nicole MONIER, M. Aurélien de SAINT-BLANCARD.

M. Yves BOUTRY, M. Guy FLESSELLES, Mme Claudie FOURNIER-CHRISTOL, M. Jean HADDI, M. Paul LACOUR, M. Claude MUYARD, M. Marc SERVEL de COSMI, M. Guy BOURQUIN, Mme Françoise de CORDOUE, Mme Brigitte GUILLARD.

M. Jean-Luc MERCIER, Mme Béatrice HUNTER, Mme Fabienne GASECKI, Mme Isabelle BENHAMOU, Mme Nathalie CHARRIE.

Etaient excusés :

M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, Mme Laurence DREYFUSS, Mlle Julie BOILLOT, M. Etienne de GIBON, M. Jean Yves MANO.

Mme Marie Claude DELMAS, Mlle Victoria BINOCHE, M. Jean Yves BLANC, M. Jean Pierre ETIENNE, Mme Solange HESNAULT, Mme Stéphanie LUCAS.

Mme MONIER remercie le Commissaire de Police M. MERCIER de sa présence et invite les conseillers de quartier à lui faire part de leurs questions concernant la sécurité.

M. FLESSELLES signale des difficultés de circulation au débouché de la rue Poussin, en particulier depuis l'installation du quai bus, dans le sens Paris-Provence. La file de gauche n'est pas dégagée, notamment en raison de la présence du camion de pompiers lors de leurs entraînements au gymnase club. Il conviendrait de leur demander d'éviter de stationner sur cette ligne de feux stratégique.

M. MERCIER en prend note.

M. MUYARD rappelle, comme à chaque conseil de quartier, la nécessité de fluidifier la circulation sur ce carrefour stratégique et l'abus des voituriers qui occupent 2 à 3 files de circulation. Il ne constate aucune amélioration.

M. MERCIER assure que la verbalisation est exercée à cet endroit mais la police ne peut pas être présente 24h/24h.

Mme GUILLARD signale qu'un dépanneur qui habite le quartier stationne son véhicule de façon très gênante et occupe beaucoup de place.

Mme HUNTER prendra contact avec lui.

Mme MONIER remercie Mme BENHAMOU, représentant la section locale de propreté, de sa présence. Elle va répondre à une question de M. MUYARD, envoyée trop tard pour être inscrite à l'ordre du jour, au sujet de la propreté au 60 avenue Mozart.

Mme BENHAMOU indique que le trottoir est nettoyé par les services de la Ville qui assurent également le ramassage des encombrants Néanmoins, le nettoyage du porche incombe au propriétaire de l'immeuble. De plus, la Ville ne dispose pas de l'équipement nécessaire au nettoyage de ce type de matériau.

M. MUYARD précise que cet immeuble appartient à la Ville, il suggère à Mme MONIER de saisir la Régie Immobilière de la Ville de Paris.

Mme MONIER transmettra cette demande à Mme BALDINI, Adjointe au Maire du 16^e en charge de la propreté.

Concernant le nettoyage du Marathon de Paris, **Mme BENHAMOU** indique que cette tâche ne relève pas de la compétence de la section locale du 16^e. Le nettoyage est effectué par la circonscription fonctionnelle qui s'occupe des manifestations ponctuelles comme la « Nuit Blanche ».

M. FLESSELLES affirme qu'il s'écoule beaucoup de temps entre la fin de la manifestation et le passage de ce service, ce qui n'est pas sans effet sur la circulation.

Mme BENHAMOU en prend note.

Mme de CORDOUE signale de nombreux dégâts générés par des fêtes nocturnes dans la halte garderie située aux jardins du Ranelagh. Les parents sont très inquiets.

Mme CHARRIÉ admet que le phénomène d'utilisation nocturne s'est particulièrement développé cette année, générant de nombreux déchets. La DPP et la Police passent régulièrement mais il est difficile de trouver une solution immédiate.

M. MERCIER a conscience du problème, les effectifs passent la nuit et verbalisent s'il y a lieu - pour ivresse publique notamment - car le rassemblement seul n'est pas une infraction. Il est possible de prendre un arrêté d'interdiction de consommer de l'alcool édicté par le Préfet de Police comme cela a été le cas sur le Champ de Mars.

M. FLESSELLES estime que c'est une piste intéressante.

1- Approbation du compte rendu de la séance du 18 mars 2009.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2- AUTOLIB.

Mme GASECKI, représentant la section territoriale de la Voirie et des Déplacements du 16^e, présente le projet aux conseillers de quartier.

Autolib' sera accessible uniquement sur abonnement (présentation du permis), il n'imposera pas de réservation obligatoire de la voiture mais offrira, en revanche, la possibilité de réserver la place d'arrivée. Le système fonctionnera en libre service, 24h/24h, il est destiné à des déplacements courts en complément des autres modes de transport.

La Ville de Paris a proposé à 80 communes du cœur d'agglomération de participer au projet. 24 communes ont délibéré favorablement, une vingtaine sont susceptibles de les rejoindre.

Un syndicat mixte est responsable de l'appel d'offres, de l'implantation du service Autolib' et de la gestion pour les membres du syndicat. Autolib' est une délégation de Service Public d'une durée d'environ 10 ans.

Suite aux études qui ont été faites, la tarification retenue est la suivante : 15 - 20 € par mois d'abonnement puis 4 à 5 € par demi-heure d'utilisation. Une tarification spéciale sera mise en place pour les entreprises et les familles.

La géolocalisation des véhicules en temps réel par l'opérateur, la réservation de la place d'arrivée lors de la prise en main et le maillage étendu de stations permettront une régulation des flux de véhicules entre les stations. Le ré-acheminement des véhicules ne se fera qu'en dernier recours.

Les études marketing préparatoires et notamment une enquête d'opinion menée sur un échantillon de 500 personnes (population parisienne de 18 ans et +) montrent que 73% des personnes interrogées sont favorables au concept d'automobiles en libre-service et 65% sont prêtes à l'utiliser. 71% pour des déplacements à Paris et 29% en banlieue. Les motifs de déplacement sont les suivants : faire des courses (16% à Paris, 6% en banlieue), sortie en journée ou week end (21% à Paris, 9% en banlieue), sortie le soir (19% à Paris, 4% en banlieue), trajet domicile travail et université (8 % à Paris, 5% en banlieue).

Principes d'implantation :

L'objectif est d'établir un maillage dense de petites stations, de desservir les « centralités » génératrices de déplacements, de privilégier les secteurs mixtes (habitat, emploi, commerces, loisirs) et de favoriser les emplacements sur voirie (visibilité).

Le nombre de stations à Paris sera de 700 dont 500 sur voirie (4 places) et en banlieue jusqu'à 900 stations sur voirie (6 places) soit un total de 4000 places. La répartition des stations par arrondissement est fonction de l'intensité des déplacements.

Concernant les stations en parcs souterrains, l'implantation se fera dans les parcs concédés, parcs commerciaux privés et parcs des bailleurs sociaux ; 10 places par station, proches de l'entrée (stations multiples possibles).

L'implantation des stations de surface sera faite dans les secteurs mixtes et à forte demande en déplacements avec une préférence pour les axes fréquentés et les intersections en prenant en compte les emplacements de marché, les itinéraires de manifestations, la géographie de l'opération « Paris Respire »...

La station est composée :

- d'une borne électrique installée par le délégataire ; le design sera proposé par le délégataire et approuvé par la CMU et les ABF, 1 borne par place.
- d'arceaux de protection au choix du délégataire.
- de panneaux d'indication réglementaires.

Le calendrier est le suivant :

- Création du syndicat mixte : été 2009
- Lancement de l'appel d'offre de la délégation de service public : automne 2009
- Attribution de la DSP : dernier semestre 2010
- Mise en service d'Autolib' : premier semestre 2011

M. BOURQUIN s'interroge sur le financement du projet.

Mme GASECKI répond qu'il s'agit d'une délégation de service public, le délégataire se rémunère sur les abonnements et assure toute la gestion d'exploitation. La Ville de Paris et les communes participent à hauteur de 30% sur les stations. La création du syndicat d'économie mixte a été votée au Conseil de Paris.

M. SERVEL de COSMI regrette que les parisiens soient mis devant le fait accompli. Il demande si la Ville touchera une redevance et quels seront les impacts et avantages pour les contribuables.

Mme GASECKI répond que la Ville ne touchera pas de redevance, elle participe à hauteur de 30% comme les autres communes. Il s'agit d'un service supplémentaire proposé aux parisiens.

M. MUYARD indique que, depuis l'élaboration du plan de déplacement, on voit fleurir des projets comme Vélib' et Autolib', il s'interroge sur la stratégie de la Ville.

Mme GASECKI répond que l'objectif est de favoriser tous les modes de déplacement non polluants.

Une personne du public demande quel sera l'impact sur les places de stationnement.

Mme GASECKI répond que la création des stations entraînera la suppression de places sur la voirie mais, d'après les études menées, le projet devrait permettre à une catégorie d'usagers de se séparer de leur deuxième véhicule – compte tenu du coût d'entretien d'une voiture à Paris- et ainsi libérer de la place sur la voirie.

M. LACOUR craint que cela n'augmente le nombre de voitures ventouses. Il demande qui est responsable en cas d'infraction au Code de la Route.

Mme GASECKI répond que le conducteur est identifiable et localisable à tout moment. Elle précise qu'il s'agit uniquement de véhicules électriques.

M. MERCIER ajoute que le conducteur du véhicule est responsable comme pour une location classique.

M. BOUTRY rappelle qu'Autolib' avait été annoncé lors de la campagne municipale. Il pense qu'il faut se défaire du concept de véhicule personnel, faire preuve d'ouverture d'esprit et ne pas voir uniquement les aspects négatifs. Le système permet de mutualiser les besoins et donc de réduire la circulation.

M. FLESSELLES ne voit pas en quoi cela va réduire la circulation. Il se demande combien de familles à Paris possèdent deux véhicules. L'Etat va plutôt dans le sens d'encourager le développement industriel automobile. M. FLESSELLES estime que, d'après la carte montrée, il y a beaucoup de stations sur le 16^e.

Mme GASECKI répond qu'il n'y en a pas davantage sur le 16^e qu'ailleurs et qu'un maillage dense est nécessaire pour que le dispositif soit efficace.

Mme FOURNIER-CHRISTOL s'interroge sur le point de vue des taxis.

Mme GASECKI répond qu'une concertation a eu lieu.

3- Carte interactive sur le site Internet de la mairie du 16^e arrondissement.

Mme MONIER rappelle l'existence de cette carte, qui a été financée sur le budget des conseils de quartier, et la nécessité de l'alimenter. Elle incite les conseillers de quartier à apporter leur contribution, que ce soit des endroits intéressants à signaler ou des photos.

M. BOUTRY affirme que cette carte est très bien faite. Néanmoins, il suggère que les transports en commun soient répertoriés dans l'onglet « transport » et pas seulement dans l'onglet « cartes ».

4- Démolition des bâtiments de la plate-forme SNCF d'Auteuil.

M. SERVEL DE COSMI indique que des travaux de désamiantage ont été annoncés sur panneaux. Il demande si toutes les précautions ont été prises.

Mme MONIER indique que Paris Habitat a été interrogé à ce sujet, elle attend la réponse.

M. SERVEL DE COSMI s'inquiète du devenir du jardin SNCF situé boulevard Suchet.

Mme CHARRIÉ répond que certains arbres seront conservés et d'autres abattus pour les besoins du chantier. D'autres arbres seront plantés.

Une personne du public s'interroge sur le commencement du chantier et les recours.

M. SERVEL DE COSMI répond que les recours ne sont pas suspensifs, il y a de fortes chances pour que les travaux soient achevés avant que cela passe devant le juge.

M. BOUTRY informe que l'association « Espace », qui s'occupe de l'entretien du sentier nature a vu son contrat renouvelé et a trouvé une solution pour installer son local d'exploitation.

5- Concertation sur l'aménagement de la Porte d'Auteuil.

Mme MONIER affirme que la situation est au point mort. Anne Hidalgo est d'accord pour une concertation sur l'aménagement du secteur de la Porte d'Auteuil mais il n'est pas question de discuter du contenu des projets eux-mêmes.

M. SERVEL de COSMI indique que la réunion du 3 septembre dernier portait exclusivement sur le Stade Jean Bouin Une réunion globale sur tous les projets du secteur est nécessaire.

Une personne du public demande où en est le projet d'extension de Roland Garros.

Mme MONIER rappelle que la municipalité du 16^e est contre ce projet. Le dossier n'a pas avancé depuis les études de faisabilité car la Mairie de Paris privilégie, pour le moment, le projet Jean Bouin.

M. SERVEL de COSMI souhaite connaître les résultats de l'enquête publique sur la zone UG du PLU.

Mme MONIER posera la question.

6- Aménagement de la pelouse centrale de l'hippodrome d'Auteuil.

Mme MONIER indique que la Ville a déposé une demande de permis d'aménager les 3 pelouses centrales en 2 plaines de terrains de sports et 1 plaine paysagère pour la promenade. Le site étant classé « Bois de Boulogne », il doit faire l'objet d'un examen de la commission des sites qui n'est toujours pas programmé. Le Ministère de l'Environnement a souhaité, dans un premier temps, faire réaliser un audit de la gestion des sites classés par la Ville de Paris. Une fois le rapport fait, la commission sera convoquée par la Préfecture de Paris donc vraisemblablement pas avant le début de l'année 2010.

M. FLESSELLES indique que, pour Bagatelle, la commission a aussi son avis à donner. Il estime qu'il manque une réflexion globale sur tous ces projets, que l'on utilise cet espace protégé pour faire n'importe quoi et qu'à terme, nos enfants ne pourront plus profiter du Bois. Il lui paraît indispensable que les conseillers de quartier puissent exprimer leur sentiment sur la lente dégradation de leur quartier qui s'accélère avec tous ces projets.

Mme MONIER rappelle que les conseils de quartier peuvent émettre un vœu et que la municipalité est du même avis mais qu'au final, c'est le Maire de Paris qui décide.

M. MUYARD indique que le Maire de Paris doit avant tout respecter les règles.

7- Exutoire de dégagement pour le carrefour de la Porte de Passy

M. LACOUR rappelle que, lors du dernier conseil de quartier, une étude des flux avait été demandée ainsi que la réouverture de l'avenue du Maréchal Franchet d'Esperey. Il s'agit de quelque chose de très simple à faire qui apporterait un réel service aux habitants de l'ouest de la voie ferrée.

M. FLESSELLES précise que cette demande ne nécessite aucun aménagement de voirie.

Mme GASECKI répond qu'elle ne dispose pas encore des résultats de cette enquête et qu'il faut examiner les mouvements de tourne-à-gauche.

M. FLESSELLES affirme que le tourne-à-gauche n'a jamais existé à cet endroit. Il demande à Mme MONIER d'intervenir auprès du Maire pour faire avancer ce dossier.

M. BOUTRY rappelle que la solution de la fermeture du périphérique avait aussi été évoquée.

Mme GASECKI précise que l'avis de tous doit être pris en compte, y compris celui des riverains de l'avenue du Maréchal Franchet d'Esperey. Une commission sera ensuite saisie, selon le domaine de compétence, par la Ville ou le Préfet, réunissant des représentants de l'Hôtel de Ville, de la Préfecture de Police et de la Voirie. La commission se réunit deux fois par an.

Mme MONIER transmettra cette demande à Mme DREYFUSS.

8- Bilan de l'opération des jardins du Ranelagh sans voiture.

Mme MONIER rappelle que la fermeture a eu lieu les dimanches afin de limiter l'impact sur le commerce et que le stationnement des riverains a été maintenu. Il s'agissait d'une demande de Claude GOASGUEN. Compte tenu du peu de désagréments constatés et au regard des avantages procurés par cette fermeture, l'opération sera reconduite l'année prochaine.

9- Organisation du marathon de Paris.

Mme MONIER indique que la Mairie n'est pas consultée sur le parcours. *Amaury Sport organisation* établit le parcours avec la Préfecture de Police puis le dossier est instruit à la Mairie de Paris.

Il est impossible d'arrêter la course à 13h pour des raisons physiologiques évidentes et il est impossible de tout nettoyer en 1 heure compte tenu de la logistique que cela demande.

On peut toujours faire des remarques pour l'année prochaine mais cet évènement, qui n'a lieu qu'une fois par an, participe au rayonnement de Paris et du 16e.

M. MUYARD a eu la sensation, cette année, que le quartier était complètement bloqué. Il n'y avait qu'un seul dégagement par la porte de la Muette, générant des embouteillages, ce qui n'était pas le cas les années précédentes. L'aménagement de plusieurs sorties permettrait d'éviter une telle situation.

Mme MONIER en fera part à Mme DREYFUSS.

10- Suivi des décisions prises en conseil de quartier.

Mme MONIER, au sujet de la mise en place du conseil de gouvernance du Bois de Boulogne, indique qu'une réunion a été prévue puis annulée. Elle n'a jamais été reportée. Quant aux comptes demandés à la Porte de Passy, ils sont en cours.

Mme FOURNIER CHRISTOL fait part d'une demande du propriétaire de la Grande Pharmacie d'Auteuil. Il suggère que l'emplacement de livraison du 2, rue Poussin soit déplacé entre les n°4 et n°6.

Mme GASECKI fera examiner cette demande.

M. FLESSELLES interroge Mme GASECKI au sujet des travaux qui vont être réalisés avenue Mozart.

Mme GASECKI répond qu'il s'agit de travaux liés à l'installation d'un quai bus dans le cadre du programme d'accessibilité, au niveau du 87-89 avenue Mozart.

M. SERVEL de COSMI regrette que les conseillers de quartier n'aient pas été consultés pour les aménagements annexes au quai bus.

11- Propositions d'utilisation du budget d'investissement.

Mme MONIER indique qu'il reste 1940€ sur le budget de fonctionnement et 16 136€ sur le budget d'investissement.

Sur le budget de fonctionnement, elle propose la reconduction de la chasse aux œufs pour un montant de 2000 €, la reconduction du dîner de quartier pour un montant de 500 € et la création d'un ciné club en partenariat avec le centre d'animation « Le Point du Jour » pour un montant de 500€ sur le budget 2010.

Les projets sont votés à l'unanimité.

Sur le budget d'investissement, Mme Monier propose la prise en charge d'un jeu favorisant la motricité des enfants pour la crèche Mozart, pour un montant de 10 000€.

M. FLESSELLES indique qu'il s'agit d'un montant important et qu'il est difficile de se prononcer sans autres éléments d'appréciation.

Mme MONIER précise qu'il s'agit d'une demande de la Directrice de la crèche qui n'a pas les moyens de le financer.

Le projet est rejeté à la majorité.

Mme MONIER suggère de réexaminer cette demande lors du prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Mme Nicole MONIER
Adjointe au Maire
Chargée des conseils de quartier
Auteuil Sud et Auteuil Nord